

RECTIFICATIF

Dans le compte rendu de la CAP du 14/5/04 de catégorie B concernant la liste d'aptitude de C en B, nous avons écrit la phrase suivante :

« Contrairement aux années précédentes , le TPG refuse d' établir une liste de "non classés" afin de ne pas pénaliser, éventuellement, de nouveaux agents arrivant dans le département. »

MEA CULPA ... cette liste continue d'exister !!

Simplement aucun autre nom ne viendra s'ajouter à cette liste ...

Nous nous excusons auprès des agents concernés de cette erreur qui leur a donné à croire qu'ils se trouvaient, de fait, écarté de la possibilité d'accéder rapidement à la liste principale !

PRECISIONS :

- *la discussion sur cette question était loin d'être claire lors de cette CAP et nous confirmons, après contacts avec nos élus, **la volonté, clairement exprimé par le TPG, de voir cette liste de « non classés » disparaître.** D'ailleurs, à terme, ce sera nécessairement le cas puisqu'aucun nom ne vient s'y rajouter !*
- *il s'agit bien d'une **ERREUR DE COMPREHENSION** de la part des élus CGT et rien d'autre que cela !!*
Toutes autres considérations, entendues ici ou là, seraient assimilables à des règlements de comptes personnels, voire à de la paranoïa anti CGT qui nous prête des intentions que nous n'avons aucun intérêt à avoir ...